

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00605

RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU SUD LOIRE (SCOT)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023006050

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD LOIRE (SCOT)

Madame Pascale FRECON, agent métropolitain, est mise à disposition depuis plusieurs années auprès du SCOT Sud Loire pour exercer les fonctions d'assistante de direction à temps complet.

La mise à disposition de l'intéressée établie sur la base du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé que ce dispositif soit renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les mêmes conditions que celles prévues précédemment.

Il est rappelé que le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence territoriale du Sud Loire rembourse à Saint-Etienne Métropole la rémunération de l'agent mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions afférentes conformément à l'article 2-II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 précité.

Il est ainsi proposé qu'une nouvelle convention, jointe à la présente délibération, soit conclue entre les deux collectivités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement de la mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les mêmes conditions que celles prévues précédemment ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines de l'exercice 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,


Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,


Sylvie FAYOLLE